

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 14 AVRIL 2015 À 10 H 15, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents:</u>	Madame la mairesse Micheline Pelletier	
	Monsieur Jacques Collin	conseiller district n° 2
	Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent:</u>	Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Micheline Pelletier.

15-04-080

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

15-04-081

2- Acceptation d'une soumission – prolongement de la promenade de la plage Cartier – mandat à Stantec – demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-022 autorisant un appel d'offres public pour les travaux de construction du prolongement de la promenade de la plage Cartier.

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT le rapport de conformité des soumissions reçues préparé par M. Jean-François Landry de Stantec déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'accepter la soumission la plus basse conforme, celle de Sablière et

Déneigement Lafontaine inc. au montant de 513 420 \$, plus les taxes, et ce, conditionnellement au renouvellement du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

- De mandater Stantec pour déposer une demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC, émis le 22 janvier 2014, en précisant le nouveau calendrier de la réalisation prévue des travaux. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

15-04-082

3- Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la cotisation de 4 407,74 \$. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Il n'y a aucune question.

15-04-083

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 47.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRESSE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
